

ŒUVRES

DE M. LE CHANCELIER

D'AGUESSEAU.

TOME SECONDE,

CONTENANT LES PLAIDOYERS

Prononcés au Parlement en qualité d'Avocat
Général dans les années 1691, 1692, 1693.



A PARIS,
CHEZ LES LIBRAIRES ASSOCIÉS.

M. DCC. LXI.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.



AVERTISSEMENT

SUR LES PLAIDOYERS

CONTENUS DANS CE VOLUME.

ET LES SUIVANTS.



Près avoir donné nos premiers soins à rassembler les Discours de M. le Chancelier d'Aguesseau sur l'Art Oratoire & la profession d'Avocat, sur les devoirs du Magistrat, les Etudes propres à le former, & les Notions générales du Droit Naturel & Public, nous nous sommes attachés



PLAIDOYERS
DE M. D'AGUESSEAU,
PRONONCÉS AU PARLEMENT
EN QUALITÉ D'AVOCAT GÉNÉRAL.

PREMIER PLAIDOYER.

DU 19 FEVRIER 1691.

Dans la Cause des héritiers de la Dame de VAUGERMAIN,
contre les Religieuses du Saint-Sacrement.

Il s'agissoit d'un Legs universel fait à un Monastere par une personne âgée qui y avoit sa fille Religieuse, qui y demouroit elle-même depuis vingt ans, qui lui avoit déjà fait des Donations, & qui avoit fait d'autres Testaments précédents en faveur de ses héritiers. Il y avoit encore différentes Questions sur des Legs particuliers portés au même Testament,

MESSIEURS,



TOUTES les Parties qui paroissent dans votre Audience, semblent également dignes de la faveur des Loix, & de la protection de la Justice.

Des héritiers présomptifs auxquels la Nature & la Loi avoient donné de justes espérances d'une succession future, se